

Initiatives ministérielles

beaucoup de crédibilité dans le mouvement syndical. Pour quelqu'un comme moi qui connaît bien le processus, c'est assez étonnant de voir cet homme démissionner soudain en disant qu'il avait fait tout ce qu'il pouvait faire, après avoir persisté à dire pendant des semaines qu'il pensait que les deux parties n'étaient pas loin d'une entente.

Je voudrais bien que M. Gold nous dise, dans un rapport au ministre, quelle est exactement la position des deux parties et si la situation à Postes Canada est vraiment aussi mauvaise qu'on le dit.

J'ai un certain parti pris dans cette affaire et je vais dire au ministre pourquoi. Mon frère travaille pour Postes Canada comme facteur à Winnipeg. Je sais que le ministre est au courant de cela puisque je le lui ai dit moi-même. Donc, mon frère est facteur et il me parle de ses activités quotidiennes à Postes Canada, à Winnipeg, de ses relations quotidiennes avec la direction. J'ai évidemment beaucoup de respect pour mon frère.

L'une des choses qu'il m'a dites, c'est que les relations entre la direction et les travailleurs sont tellement mauvaises que, la plupart du temps, il se demande pourquoi il voudrait même continuer de travailler à cet endroit, alors qu'il ne voit pas la lumière au bout du tunnel, que les améliorations qu'il aimerait voir sur le plan des relations de travail ne semblent pas vouloir se concrétiser.

Si je dis cela à la Chambre, c'est que je veux que les Canadiens sachent que je parle aux employés de Postes Canada, à des gens en qui j'ai confiance, pour savoir si la situation est vraiment aussi mauvaise qu'on le dit. D'après les discussions que j'ai eues avec des gens qui sont bien placés pour le savoir, c'est vrai que la situation est mauvaise. Si la situation est aussi épouvantable, nous avons une obligation, à titre de parlementaires, et le gouvernement en a une lui aussi, d'aller voir ce qui se passe. Durant les travaux du comité, j'ai demandé au ministre s'il avait entrepris une étude pour vérifier toutes les insinuations concernant le harcèlement à Postes Canada et s'il avait chargé ses collaborateurs d'étudier la question; on m'a répondu que personne ne lui avait demandé de le faire.

Voilà à quoi se résume le leadership. Il n'est pas nécessaire d'attendre qu'on nous demande d'intervenir. S'il y a un problème, il faut l'examiner et déterminer s'il est possible d'y remédier. Je rappelle au ministre que, par

le biais de l'amendement que je propose, il pourrait peut-être concevoir et instituer le genre d'étude qui assainirait une fois pour toutes le climat à Postes Canada.

En guise de récapitulation, je veux dire aux députés ministériels d'en face que ce projet de loi sur les services essentiels, cette manoeuvre sournoise, ne réglera pas le problème. La capacité de fonctionner de Postes Canada et de ses employés ne s'améliorera que si les relations de travail sont saines. J'espère que le ministre ou le prochain gouvernement se rendra compte des améliorations qu'il faut apporter à Postes Canada.

Je remercie le Président de m'avoir permis de continuer. J'espère que le ministre comprendra les enjeux fondamentaux qui sont actuellement en cause.

Je veux présenter la motion suivante. Je propose:

Que l'on modifie l'article 15 de la page 6 en supprimant les lignes 30 à 32 et en les remplaçant par ce qui suit:

«La présente loi entre en vigueur dès la formation, par le gouverneur en conseil et aux termes de la Loi sur les enquêtes, d'une commission d'enquête chargée d'examiner les relations de travail entre la Société canadienne des postes et ses employés.»

[Français]

Le président suppléant (M. Pronovost): La Présidence prendra en délibéré la motion présentée par l'honorable député de l'Opposition officielle. Reprise du débat. La parole est à l'honorable député de Churchill.

[Traduction]

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je veux parler du projet de loi C-40. Il vaut la peine de mentionner, je pense, que ce projet de loi est le quarantième que le gouvernement présente depuis le dernier discours du trône et le quatrième qui ordonne à des travailleurs de reprendre le travail. Autrement dit, 10 p. 100 des projets de loi que le gouvernement a présentés jusqu'à maintenant étaient des projets de loi de retour au travail.

Cela permet aux gens de se faire une idée de la situation des relations professionnelles au Canada. Même si l'immense majorité des différends se règlent sans grèves au Canada, le gouvernement fédéral est obligé d'intervenir dans un certain nombre de domaines pour régler les problèmes que son programme politique cause assez souvent dans la fonction publique. Autrement dit, les privatisations, la sous-traitance et la réduction des services nuisent aux relations professionnelles au Canada.